



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 47915

Texte de la question

M. Gilbert Barbier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des masseurs-kinesithérapeutes libéraux. Ceux-ci ont, dans les années passées, fait oeuvre de rigueur dans la difficile problématique des dépenses de santé. Le mécanisme de reevaluation tarifaire semble pouvoir être déclenché dans la mesure où les enveloppes ont été respectées. De plus, les masseurs-kinesithérapeutes sont dans l'attente de la mise en oeuvre de la responsabilité des actes, comme cela était souhaité, mais il semble que les caisses d'assurance maladie tergiversent pour la mise en application. Devant l'inquiétude légitime de la profession, il lui demande s'il entend oeuvrer pour un déblocage d'une situation conventionnelle que chacun souhaite voir préserver.

Données clés

Auteur : [M. Barbier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47915

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 469